



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST (3CO)

Type : Marché de service

Edition : ggg

Parution web : 0000-00-00

Parution print : 2023-11-28

3CO - Communaute de Communes du Centre Ouest (976)

Hotel de Ville de Tsingoni

Place Zoubert Adinani BP35 Site de Lazare Mroale

97680 Tsingoni

AVIS DE MARCHE SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES PUBLICATION

Communaute de Communes du Centre Ouest (976), Numero national d'identification : 20005987100018, Hotel de Ville de Tsingoni Place

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.3co-mayotte.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCEDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marche sont disponibles gratuitement en acces direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse a laquelle des informations complementaires peuvent etre obtenues :

Point(s) de contact susmentionne(s).

Adresse a laquelle les offres ou demandes de participation doivent etre envoyees : Par voie electronique a l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services generaux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ETENDUE DU MARCHE

II.1.1) Intitule : Souscription de contrats d'assurances

II.1.2) Code CPV principal

66516000

II.1.3) Type de marche

Services

II.1.4) Description succincte

L'acheteur public procede a une consultation pour la souscription de plusieurs types de contrats d'assurances.

II.1.5) Valeur totale estimee II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitule : Assurance Responsabilite civile II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66516000

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONI

II.2.4) Description des prestations

Toutes les activites de l'Assure, de ses services annexes et activites annexes de toute nature pouvant se rattacher directement ou indirectement a l'activite principale ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le developpement ; et egalement toutes operations industrielles

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 36

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en consideration : non II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non II.2.14) Informations complementaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitule : Assurance Protection fonctionnelle II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66516000

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONIO

II.2.4) Description des prestations

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

Qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 6

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques

Aux conditions generales mentionnees par l'assureur dans l'acte d'engagement, et aux presentes conditions particulieres, lesquelles comprennent

Assurances des depenses mises a la charge de l'Assure au titre notamment des dispositions de l'article L134-4 et suivants du Code general de l'assurance

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non

II.2.14) Informations complementaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitule : Assurance protection juridique II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66513100

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONI

II.2.4) Description des prestations

Assurance de la protection juridique de l'Assure souscripteur :

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

Qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 6

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non II.2.14) Informations complementaires

LOT N° 4

II.2.1) Intitule : Assurance automobile II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66514110

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONI

II.2.4) Description des prestations

Aux conditions generales mentionnees par l'assureur dans l'acte d'engagement, et aux presentes conditions particulieres, lesquelles comprennent :

- Prestations d'information, conseil, prevention et transaction
- Indemnisation de frais dans le cadre d'une assistance juridique

Le present contrat a pour objet, selon les conditions generales de l'assureur identifiees a l'acte d'engagement et les presentes conditions :

- de garantir l'assure des consequences pecuniaires de la responsabilite que l'assure peut encourir en raison de dommages dans la realisation de son contrat
- de garantir l'assure des consequences pecuniaires selon les garanties et dispositions detaillees ci-apres et retenues par l'assure.

Les vehicules assures sont les vehicules, engins ou remorques dont l'assure est proprietaire ou dont il a la garde ou l'usage ainsi que leurs accessoires.

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

Qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 6

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non II.2.14) Informations complementaires
LOT N° 5

II.2.1) Intitule : Assurance dommages aux biens II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66515000

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONI

II.2.4) Description des prestations

Les biens meubles seront assures partout ou besoin sera, selon les conditions ci-dessous :

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

Qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 6

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en consideration : non II.2.11) Informations sur les options

Le cas echeant, les garanties sont egalement etendues aux installations d'exploitation des vehicules destines au transport de voyageurs n

Aux conditions Generales ci-jointes et aux presentes Conditions Particulieres, lesquelles completent et/ou annulent et/ou remplacent toute

L'assurance s'entendra dans le sens le plus large quant a la designation des biens assures, sans aucune exception ni reserve sauf exclus

L'assureur dispense l'assure de plus amples designations ou descriptions et reconnait les declarations inserees au contrat comme suffisa

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non II.2.14) Informations complementaires

LOT N° 6

II.2.1) Intitule : Assurance risques statutaires II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66512000

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONI

II.2.4) Description des prestations

La Communaute de Communes du Centre-Ouest doit supporter la prise en charge : des prestations en espee pour :

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

Qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 6

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en consideration : non II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non II.2.14) Informations complementaires
LOT N° 7

II.2.1) Intitule : Assurance cyber-risques II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66515000

II.2.3) Lieu d'execution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'execution : 1444 AVENUE DU LAC 97680 TSINGONI

II.2.4) Description des prestations

La garantie a pour objet de couvrir l'Assure des frais resultants d'une atteinte aux donnees electroniques ou numeriques de l'Assure, la maladie ou les accidents de la vie privee ;

la maternite - l'adoption - la paternite ;

les accidents ou les maladies imputables au service ou les maladies professionnelles.

des prestations en nature pour :

le remboursement des frais de soins de sante en cas d'accident de travail ;

les frais funeraires en cas de deces suite a un accident de travail ;

des capitaux en cas de deces d'un de leurs agents.

ou qui lui sont confiees, ou pour lesquelles l'Assure assure une prestation. Ces donnees peuvent etre notamment contenues :

L'atteinte est definie comme toute indisponibilite, toute alteration ou destruction ou perte ou vol, ayant notamment pour origine :

L'atteinte est etendue a une publication d'information sur les sites web et reseaux sociaux ayant pour consequence de :

lorsque la responsabilite de ces faits incombe a l'Assure en qualite de commettant, du fait de ses preposes.

- Indemnisation au titre des frais supplementaires d'exploitation :

II.2.5) Criteres d'attribution Prix : 45%

Qualite

Valeur technique : 45%

Qualite de gestion de la compagnie ou de l'intermediaire : 10%

II.2.6) Valeur estimee

II.2.7) Duree du marche, de l'accord-cadre ou du systeme d'acquisition dynamique

Duree en mois : 6

Ce marche peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invites a participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en consideration : non II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues electroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union europeenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finance par des fonds de l'Union europeenne : non II.2.14) Informations complementaires

- sur le systeme informatique de l'Assure, ou un systeme qu'il loue ou qui lui est confie,

- ou un systeme informatique de l'Assure confie ou loue a un tiers,

La garantie a egalement pour objet de couvrir l'Assure des frais resultants d'une atteinte aux systemes informatiques de l'Assure, ou qui lui

Les systemes informatiques designent l'installation (materiel et equipement informatique, site web et reseaux sociaux, messageries electroniques, logiciel et composant, ...) de traitement, de stockage ou de transport des donnees electroniques ou numeriques.

- un acte de malveillance informatique,

- une cyber-extorsion ou une tentative de cyber-extorsion,

- un cyber-ranconnage ou une tentative de cyber-ranconnage,

- un vol ou une perte de donnees par toute personne, y compris par un prepose de l'Assure,

- une erreur humaine,

- un incident technique.

- porter atteinte a la propriete industrielle, litteraire ou artistique,

- denigrer les produits et services d'un tiers,

- porter atteinte a l'image d'une personne physique ou morale,

- porter atteinte aux droits de la vie privee,

- calomnier, diffamer, attenter à la réputation d'un tiers,

La garantie « Frais supplémentaire » est acquise suite aux événements assurés par le présent contrat. L'assurance a pour objet de garantir

Les dommages sont constitués de tous les frais exposés par l'assuré (ou pour son compte) d'un commun accord entre les parties, en vue

Sans être limitatifs, ils comprennent notamment les frais de prestations supplémentaires de toute nature, les frais de personnels supplémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Cette consultation est réservée uniquement aux sociétés d'assurances et d'intermédiaires. Pour le reste, se référer aux articles 3, 4 et 5 du règlement

Les offres des candidats pourront être proposées selon le principe de la coassurance. L'opération de groupement devra couvrir 100% du montant

Les exigences mentionnées au présent règlement de la consultation s'appliqueront à l'ensemble des coassureurs.

La réponse aux demandes du dossier de consultation concerne devra être identique pour l'ensemble des membres du groupement. L'offre

Le pouvoir adjudicateur peut décider à tout moment de ne pas donner suite à l'appel d'offres pour motif d'intérêt général.

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

L'attribution se fera au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée par addition des notes obtenues

Il est à noter que certaines offres pourront être jugées irrégulières ou inappropriées au vu des réserves émises et entraîner l'élimination de

Sur un total de 100, les critères sont pondérés comme suit :

- Critère 1 : 45/100 : valeur technique

Les offres seront notées selon les réserves émises, notamment par l'appréciation de leur gravité, de leur impact financier prévisionnel

- Critère 2 : 45/100 : tarification

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, addition ou de report, ...) seraient constatées dans l'offre du candidat,

- Critère 3 : 10/100 : qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire

Ce critère est noté par appréciation des réponses apportées au tableau des critères de gestion de chaque lot.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marche réservée : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marche éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marche public simplifié sur présentation

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marche couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 12 janvier 2024 - 23:59

IV.2.3) Date d'envoi des invitations a soumissionner ou a participer aux candidats selectionnes IV.2.4) Langue(s) pouvant etre utilisee(s) o
français.

IV.2.6) Delai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Duree en mois : 6 (a compter de la date limite de r

IV.2.7) Modalites d'ouverture des offres

Date : vendredi 26 janvier 2024 - 09:00

Lieu : Mayotte.

Informations sur les personnes autorisees et les modalites d'ouverture : Commission d'appel d'offres de la Communaute de Communes d

Section VI : Renseignements complementaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marche renouvelable : oui

Calendrier previsionnel de publication des prochains avis :

01/03/2027 01/03/2030 01/03/2033

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ECHANGES ELECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisee La facturation en ligne sera utilisee Le paiement en ligne sera utilise

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les operateurs economiques ont la possibilite de demander des renseignements complementaires sur les documents de la consultation e

- les candidats devront imperativement adresser leur demande ecrite sur le site de dematerialisation mentionne a l'article 5 du present reg

- la demande devra parvenir a l'acheteur public au moins dix jours avant la date limite de remise des offres ;

- la reponse de l'acheteur public sera communiquee six jours au plus tard avant la date limite de remise des offres ;

Si, pendant l'etude du dossier par les candidats, la date limite fixee pour la remise des offres est reportee, les dispositions precedentes so

Les candidats qui estimeraient que les documents de la consultation comportent des prescriptions ou des carences qui seraient susceptib

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargee des procedures de recours

Tribunal administratif de Mamoudzou Haut jardin du college , 97600 MAMOUDZOU FRANCE.

VI.4.2) Organe charge des procedures de mediation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service aupres duquel des renseignements peuvent etre obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS

24 novembre 2023